

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 29 juin 2000

Demandeur : CERQ

Question

SCGM-20, document 1, page 6, lignes 21 à 23

« Toujours dans le but de faciliter la gestion administrative des services offerts aux clients, le service d'optimisation interruptible n'inclura pas la possibilité de donner partiellement au cours d'une journée ou de recevoir partiellement au cours d'une journée. »

Question 2.4

Doit-on comprendre que le service d'optimisation du service interruptible, dans sa forme actuelle, compliquait la tâche de SCGM en termes de gestion, tant sur les plans administratif qu'opérationnel ? Dans l'affirmative, veuillez détailler votre réponse.

Réponse

Dans l'extrait cité, nous ne faisons pas de distinction entre les aspects administratifs et opérationnels.